

1. DAFA / DEEP – Organisation de la DAAREN – Pour avis

Création d'une direction Agriculture, alimentation, ressources et espaces naturels (DAAREN) au sein de la DGA Territoires et ruralité en rassemblant la DAFA et la DEEP.

Intervention CFDT : « Comme lors de la précédente réorganisation de la DAFA, la CFDT souhaite souligner, sur la forme, la qualité de la réorganisation conduite par le Directeur Carlo CASCHETTA. Les agents des deux directions ont reçu régulièrement des informations et ont été associés aux différentes étapes du processus. Les agents, sur la base de la première organisation proposée, ont pu faire remonter des propositions ou suggestions qui pour certaines ont été prises en compte. Comme en 2022, la CFDT redemande à l'administration que les modalités de cette réorganisation puissent être reprise dans d'autres réorganisations en cours ou à venir.

Cependant, sur le fond et le cadre imposé et contraint de l'administration sur cette réorganisation, la CFDT est particulièrement inquiète et choquée.

Avec la création de la DAAREN, nous sommes dans ce que l'on pourrait appeler en chimie une dilution où le soluté est la DEEP et le solvant la DAFA. Mais c'est une dilution d'un nouveau genre. Si dans une dilution classique le volume global augmente, ici paradoxalement et contrairement à d'autres réorganisations, il diminue. C'est donc 16 postes qui disparaissent. 5 postes sont exfiltrés dans d'autres directions et **11 postes sont carrément supprimés**. Nous aimerions connaître quels sont ces postes et s'il s'agit uniquement de départs à la retraite non remplacés, des contractuels ? Quant aux raisons, nous avons bien compris que la notion de compétence obligatoire avait souvent bon dos sauf pour certains sujets ou thématiques ne relevant pas de ces compétences mais très fortement traités notamment à l'agriculture et sous couvert de « priorités de mandat ».

Résultat et c'est ce qui a choqué de très nombreux agents lors du séminaire du 29 septembre, l'administration générale a indiqué que **les agents contractuels ne seront pas renouvelés**. Du coup, est-ce que ces nouvelles directives vont s'appliquer à toutes les directions qui comptent dans leurs rangs des contractuels et y compris la future DAAREN ?

La CFDT a été alertée également par des agents en antenne dont les résidences administratives sont relocalisées à Lyon ou Clermont. **Elles n'ont pas d'autres choix que de suivre leur poste ou de candidater sur le poste de leur voisine de bureau dont le contrat ne va pas être renouvelé**. La réponse de l'administration est tout simplement inadmissible puisque dans le même temps, cette même administration autorise, dans la même antenne, la présence d'agents pour convenances personnelles. Encore une fois, cette situation repose la question d'une réflexion globale de l'administration sur la territorialisation et la place des antennes. Question pour laquelle nous n'avons jamais de réponse.

Sur des aspects plus précis, nous ne comprenons pas pourquoi, dans un souci de cohérence du portefeuille du Vice-Président Meunier, la Chasse et la pêche ne vont pas à la DATM ? Nous sommes clairement sur une approche « territoriale » et non plus « biodiversité ».

On note aussi une complexification de l'administration avec le rajout de nouveaux échelons hiérarchiques, qui va alourdir encore plus les circuits de validation d'une administration déjà dysfonctionnelle : des directions ridiculement petites sur des compétences non obligatoires, des circuits de rapport systématiquement parasité par un Cabinet qui ne connaît pas les dossiers et méprise le travail des agents, etc...

Il nous semble également que la mission de contrôle des fonds FEADER reste sous-évaluée et risque de conduire à des situations de souffrance au travail.

Pour le Service Filières et Alimentation, il y a la perte d'un poste de Responsable d'équipe et dans le même temps la création d'un poste de Responsable d'équipe au Service Installation. Quelles sont les raisons de cette suppression ? Comme précédemment cela risque de générer une surcharge de travail.

Finalement, la CFDT a bien compris les enjeux et la volonté de l'administration dans cette réorganisation, à savoir réduire la masse salariale de la Région. Et par la même occasion, diluer avec pertes, le peu qui restait de politique environnementale dans l'agriculture qui rappelons-le, n'est pas en tant que telle une compétence obligatoire. La Région Auvergne Rhône-Alpes pourra maintenant se targuer d'être la première Région à avoir supprimé sa Direction de l'Environnement. La création de cette DAAREN n'était pas nécessaire pour deux directions qui ont connu des réorganisations très récentes et qui devra à nouveau se réorganiser en 2027 avec la nouvelle programmation des fonds européens.

Malheureusement et contrairement à ce qui a été annoncé dans le rapport, nous sommes persuadés qu'il n'y aura pas plus de transversalité ni de prise en compte effective des enjeux de biodiversité au sein des politiques agricoles.

La CFDT vote contre ce rapport nous n'acceptons pas la suppression des 11 postes, les relocalisations de postes.

2. DF – Organisation de la Direction des Finances – Pour avis

Encore une réorganisation de cette direction qui n'apporte pas de solution mais plonge un peu plus de flou dans la pratique et les missions.

Certaines valorisations de mission, pour d'autres collègues avec des missions de transversalité pas de reconnaissance.

Au final risque de tension dans les services.

Pour la CFDT même si c'est un bon principe de reconnaître une valorisation de mission celui-ci doit être effectuée avec une équité, ce n'est pas le cas sur cette présentation.

La CFDT vote contre ce rapport

DRH – Organisation de la Direction des Ressources Humaines – Pour avis

Malgré le retrait de ce rapport lors du CST de décembre 2025, la CFDT n'a pas vraiment compris le terme de réorganisation. **On est plutôt sur une désorganisation complète !**

Une surcharge de travail pour les collègues, tout est effectué à effectif constant.

Une mise en difficulté dans la création de relations agents qui sera confié à des agents dont le contenu et la formation adaptée ne sont pas définis, **pour preuve la communication DRH** qui fait appel à des agents volontaires pour alimenter cette relation entre la direction RH et les agents.

Des termes qui nous laissent perplexes, **nous agents nous devenons des clients de la DRH !**

Pour la CFDT ce qui aurait dû être une réelle réorganisation en mettant les moyens relève d'un traitement par sparadrap pour camoufler les besoins urgents mais pas de traitement réel de restructuration.

La CFDT vote contre ce rapport

DRH – Plan de déploiement accès au numérique dans les lycées – Pour information

La CFDT approuve l'installation de ces PC qui sera réalisé hors réseau pédagogique avec formation aux agents. Nous souhaitons une formation obligatoire pour tous les agents afin de réduire au maximum la fracture numérique.

ACTUALITE : voir en pièce jointe le mail CFDT adressé à l'administration

Pour la CFDT il est urgent de créer un fonds spécifique pour palier à la perte financière des collègues en situation CLD et CLM et non couverts par le contrat collectif MNT car pas en activité au 1^{er} janvier 2025. Ces collègues en souffrance ne doivent pas encore subir d'importantes pertes financières.